

Pédago*Lab*

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

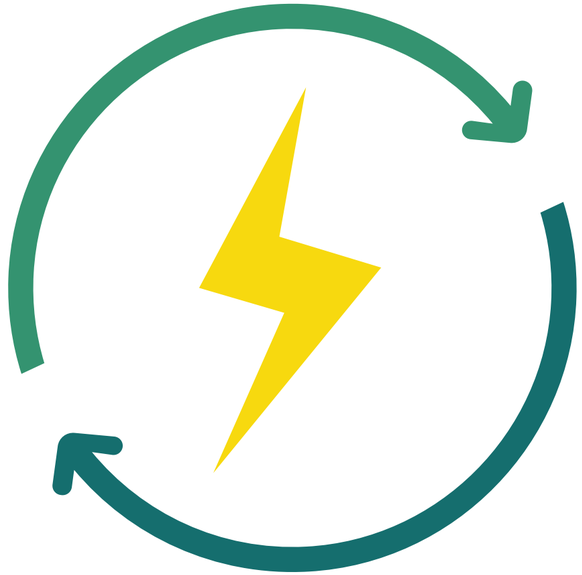
Quel équilibre entre l'acceptabilité locale
et l'accélération du déploiement des énergies renouvelables ?

Groupe Pédagofiche

Loi d’accélération de la production d’énergies renouvelables

Objectifs de la loi d’ici 2050 :

- Atteindre 23 % de renouvelable dans le mix énergétique
- x10 pour la production d’énergie solaire
- 50 parcs éoliens en mer
- Doubler la production d’éoliennes terrestres



Planifier les projets d'énergies renouvelables

Référents chargés de l'instruction des projets d'énergies renouvelables
Zones d'accélération favorable à l'accueil d'installations

- Dans chaque préfecture un référent sera chargé de l'instruction ;
- Identification par les communes des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations (débat au niveau de l'EPCI au regard du projet de territoire);
- Avis du comité régional de l'énergie ;
- Renouvellement quinquennal.

Planifier les projets d'énergies renouvelables

Éolien en mer

- Document stratégique de façade ;
- Zones ciblées en priorité à plus de 22 km des côtes ;
- Large panel de collectivités associées ;
- 2024, première cartographie des zones prioritaires pour l'éolien en mer ;
- Mise en place d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité d'ici 2024.



Simplifier les procédures



Présomption de reconnaissance de la raison d'intérêt public majeur (RIIPM)

- Dérogation à la protection des espèces protégées trois critères cumulatifs :
  - L'absence de solution alternative satisfaisante ;
  - Le fait de ne pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
  - Répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur
- Un décret en Conseil d'Etat doit encore définir les conditions d'obtention de cette présomption.

Simplifier les procédures

Sécuriser l'instruction des dossiers

- Référents préfectoraux à l'instruction des projets d'ENR ;
- Médiateur des énergies renouvelables ;
- Possibilité pour le juge de régulariser une autorisation dans le cadre du contentieux.



Mobiliser du foncier pour le solaire et l'éolien

Le solaire photovoltaïque

- Faciliter l'implantation dans les zones ne présentant pas d'enjeu environnemental (bords de routes ; friches et parkings ; les immeubles) ;
- Introduction de la notion d'agrivoltaïsme



Mobiliser du foncier pour le solaire et l'éolien

L’éolien et les autres énergies

- La problématique des radars ;
- « les effets de saturation visuelle »
- Mobilisation des entreprises au travers d’un plan de valorisation du foncier.



Mieux partager la valeur des énergies renouvelables

Le cercle vertueux

- Participation au financement des projets verts des collectivités d'implantation ;
- Participation des collectivités et des habitants aux projets de production d'ENR ;
- Contrats d'achat direct d'électricité ou de gaz renouvelables ;
- Faciliter le recours à l'autoconsommation afin de faciliter et sécuriser l'approvisionnement en énergie à long terme.



Groupe Pédagofiche

Merci

pour votre attention

